



**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE SAINTES**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 15 décembre 2023**

Date de convocation : vendredi 8 décembre 2023

Délibération n° CC_2023_251
Nomenclature : 1.1.15

Nombre de membres :

En exercice : 64

Présents : 34

Votants : 46

Pouvoirs :

Mme Anne-Sophie SERRA-DAVISSEAU à M.

Pierre-Henri JALLAIS, M. Jean-Michel ROUGER

à M. Gérard PERRIN, M. Eric BIGOT à M. David

MUSSEAU, M. Alexandre GRENOT à M. Jean-

Marc AUDOUIN, Mme Martine MIRANDE à M.

Jérôme GARDELLE, Mme Véronique CAMBON à

Mme Charlotte TOUSSAINT, M. Philippe

CREACHCADEC à M. Joël TERRIEN, M. Pierre

MAUDOUX à Mme Renée BENCHIMOL-LAURIBE,

Mme Evelyne PARISI à M. Bruno DRAPRON,

Mme Véronique TORCHUT à M. Ammar BERDAI,

Mme Amanda LESPINASSE à M. Frédéric

ROUAN, Mme Françoise LIBOUREL à M.

Stéphane TAILLASSON

Ne prend pas part au vote : 0

OBJET : Marché "Evaluation du besoin en logement, déclinaison opérationnelle pour le projet FERROCAMPUS, révision du PLH et création d'un observatoire de l'habitat et du foncier pour la CDA de Saintes"

Le 15 décembre 2023, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Saintes, régulièrement convoqué à 17h00, s'est réuni Salle Municipale de Bussac sur Charente, sous la présidence de Monsieur Bruno DRAPRON, Président.

Présents :

M. Bruno DRAPRON, Mme Agnès POTTIER, M. Gérard PERRIN, M. Jean-Luc MARCHAIS, M. Eric PANNAUD, Mme Annie GRELET, Mme Aurore DESCHAMPS, M. Alain MARGAT, M. Pascal GILLARD, M. Francis GRELLIER, Mme Marie-France DREY, M. Pierre-Henri JALLAIS, M. Joseph DE MINIAC, M. Jérôme GARDELLE, M. Stéphane TAILLASSON, M. Jean-Claude CHAUVET, M. Philippe ROUET, M. Philippe DELHOUME, Mme Martine NATUREL, M. David MUSSEAU, M. Bernard COMBEAU, Mme Caroline AUDOUIN, Mme Renée BENCHIMOL-LAURIBE, M. Ammar BERDAI, M. Philippe CALLAUD, Mme Marie-Line CHEMINADE, M. Joël TERRIEN, Mme Charlotte TOUSSAINT, M. Frédéric ROUAN, M. Jean-Marc AUDOUIN, M. Michel ROUX, Mme Joëlle DUJARDIN, Mme Eliane TRAIN, M. Fabrice BARUSSEAU

Excusés :

M. Jean-Luc FOURRE, M. Gaby TOUZINAUD, M. Bernard CHAIGNEAU, Mme Sylvie CHURLAUD, Mme Christelle BASSO-FIN, Mme Véronique ABELIN-DRAPRON, M. Thierry BARON, Mme Florence BETIZEAU, M. Rémy CATROU, M. Laurent DAVIET, M. Charles DELCROIX, Mme Dominique DEREN, M. Pierre DIETZ, M. François EHLINGER, M. Jean-Philippe MACHON, M. Jean-Pierre ROUDIER, Mme Céline VIOLLET, M. Pierre HERVE

Secrétaire de séance : Mme Agnès POTTIER

RAPPORT

Le rapporteur rappelle que la Communauté d'Agglomération de Saintes a lancé une consultation pour l'évaluation du besoin en logement, déclinaison opérationnelle pour le projet FERROCAMPUS, révision du PLH et création d'un observatoire de l'habitat et du foncier sous la forme d'un appel d'offres ouvert (envoi de l'avis à la publicité le 04/09/2023).

Le marché est constitué de 2 lots :

- Lot 1 : Evaluation besoin en logement par public cible, déclinaison opérationnelle pour le projet FERROCAMPUS et Révision du Programme Local de l'Habitat de la Communauté d'Agglomération de Saintes.
- Lot 2 : Réalisation d'un observatoire de l'habitat et du foncier.

Pour le lot 1, le marché est conclu à compter de sa notification et jusqu'à la remise du dossier finalisé pour approbation avec une durée maximum de 2 ans (hors temps de validation de l'agglomération).

Pour le lot 2, le marché est conclu à compter de sa notification et avec un maximum de 2 ans (hors temps de validation de l'agglomération).

Pour les lots 1 (sauf les études pré-opérationnelles de faisabilité technique, financière et juridique de la mission « Programmation en logement pour FERROCAMPUS) et 2, les marchés sont des marchés d'acquisition ponctuelle. Les prestations de services seront rémunérées par application d'un prix global et forfaitaire. S'agissant des études pré-opérationnelles de faisabilité technique, financière et juridique de la mission « Programmation en logement pour FERROCAMPUS », elles feront l'objet de bons de commande et seront réglées par application de prix unitaires appliqués aux quantités réellement exécutées pour un montant maximum de 150 000€ HT sur toute la durée du marché.

La Commission d'Appel d'Offres de la Communauté d'Agglomération de Saintes a attribué le 04 décembre 2023, les lots 1 et 2 au groupement composé des entreprises VILLE ET HABITAT, BETOM Ingénierie, CITY Linked, MARAS BILLARD Avocats dont le mandataire est l'entreprise VILLE ET HABITAT, Espace Morning Gallieni 6 rue Jean Jaurès - 93170 BAGNOLET.

Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire d'autoriser la signature des lots 1 et 2 avec ce groupement :

- pour le lot 1 pour un montant total toutes tranches confondues de 105 625 € HT hors études pré-opérationnelles (89 225 € HT pour la tranche ferme, 8 900 € HT pour la tranche optionnelle 1 et 7 500 € HT pour la tranche optionnelle 2) et les études pré-opérationnelles de faisabilité technique, financière et juridique de la mission « Programmation en logement pour FERROCAMPUS » pour un montant maximum de 150 000€ HT sur toute la durée du marché.

- et le lot 2 pour un montant de 16 830 € HT.

Après avoir entendu le rapporteur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique et notamment les articles L. 1111-1, L. 2124-2, L. 2125-1, R. 2162-13 et R. 2162-14,

Vu les statuts de « Saintes - Grandes Rives - L'Agglo » annexés à l'arrêté préfectoral du 31 octobre 2023,

Vu la délibération n°2023-174 du Conseil Communautaire du 27 septembre 2023 portant délégation du Conseil Communautaire au Président, et notamment le point n°4 relatif à la passation des marchés et de leurs avenants,

Considérant que la délégation au Président n'est consentie que pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation à l'exception de la décision de signer les marchés et les accords-cadres, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant supérieur aux seuils des procédures formalisées prévus par les textes en vigueur pour les marchés publics de fournitures et services et supérieur à 2 000 000 € H.T pour les marchés publics de travaux ainsi que toute décision concernant leurs avenants sans incidence financière ou avec une incidence financière limitée en cas d'augmentation à 5 % du montant global du marché initial, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Considérant que le marché pour l'évaluation du besoin en logement, déclinaison opérationnelle pour

le projet FERROCAMPUS, révision du PLH et création d'un observatoire de l'habitat et du foncier pour la Communauté d'Agglomération de Saintes est d'un montant supérieur au seuil susvisé,

Considérant que la Communauté d'Agglomération de Saintes a lancé une consultation pour l'évaluation du besoin en logement, déclinaison opérationnelle pour le projet FERROCAMPUS, révision du PLH et création d'un observatoire de l'habitat et du foncier sous la forme d'un appel d'offres ouvert (envoi de l'avis à la publicité le 04/09/2023)

Considérant que la Commission d'Appel d'Offres a attribué le lot 1 au groupement composé des entreprises VILLE ET HABITAT, BETOM Ingénierie, CITY Linked, MARAS BILLARD Avocats dont le mandataire est l'entreprise VILLE ET HABITAT, Espace Morning Gallieni 6 rue Jean Jaurès - 93170 BAGNOLET pour un montant total toutes tranches confondues de 105 625 € HT hors études pré-opérationnelles (89 225 € HT pour la tranche ferme, 8 900 € HT pour la tranche optionnelle 1 et 7 500 € HT pour la tranche optionnelle 2) et les études pré-opérationnelles de faisabilité technique, financière et juridique de la mission « Programmation en logement pour FERROCAMPUS » pour un montant maximum de 150 000€ HT sur toute la durée du marché.

Considérant que la Commission d'Appel d'Offres a attribué le lot 2 au groupement composé des entreprises VILLE ET HABITAT, BETOM Ingénierie, CITY Linked, MARAS BILLARD Avocats dont le mandataire est l'entreprise VILLE ET HABITAT, Espace Morning Gallieni 6 rue Jean Jaurès - 93170 BAGNOLET pour un montant de 16 830 € HT.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- **d'autoriser** Monsieur le Président, ou son représentant en charge des bâtiments communautaires, des travaux et des marchés publics à signer le lot 1 et toutes les pièces liées à la procédure avec le groupement composé des entreprises VILLE ET HABITAT, BETOM Ingénierie, CITY Linked, MARAS BILLARD Avocats dont le mandataire est l'entreprise VILLE ET HABITAT, Espace Morning Gallieni 6 rue Jean Jaurès - 93170 BAGNOLET pour un montant total toutes tranches confondues de 105 625 € HT hors études pré-opérationnelles (89 225 € HT pour la tranche ferme, 8 900 € HT pour la tranche optionnelle 1 et 7 500 € HT pour la tranche optionnelle 2) et les études pré-opérationnelles de faisabilité technique, financière et juridique de la mission « Programmation en logement pour FERROCAMPUS » pour un montant maximum de 150 000€ HT sur toute la durée du marché.

- **d'autoriser** Monsieur le Président, ou son représentant en charge des bâtiments communautaires, des travaux et des marchés publics à signer le lot 2 et toutes les pièces liées à la procédure avec le groupement composé des entreprises VILLE ET HABITAT, BETOM Ingénierie, CITY Linked, MARAS BILLARD Avocats dont le mandataire est l'entreprise VILLE ET HABITAT, Espace Morning Gallieni 6 rue Jean Jaurès - 93170 BAGNOLET pour un montant de 16 830 € HT.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

ADOpte à la majorité l'ensemble de ces propositions par :

- 44 Voix pour
- 0 Voix contre
- 2 Abstentions (Mme Renée BENCHIMOL-LAURIBE en son nom et celui de M. Pierre MAUDOUX)
- 0 Ne prend pas part au vote

Ainsi clos et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance

Mme Agnès POTTIER

Pour extrait conforme,
Président,

Commune d'Agglomération
12 Bd Guillet Maillet
17100 SAINTES
de Saintes Bruno DRAPRON

En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du Code de Justice Administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours en annulation par courrier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.